

DECISION PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La Directrice générale par intérim du Centre national d'enseignement à distance,

- Vu les articles R. 426.1 à R 426.24 du Code de l'éducation relatifs au Centre national d'enseignement à distance et en particulier l'article R426.10 ;
- Vu l'arrêté du 16 mars 2015 portant attribution des fonctions à Madame Béatrice BOURY, directrice générale par intérim du Centre national d'enseignement à distance ;
- Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur le Centre national d'enseignement à distance ;
- Vu l'arrêté du 11 février 2008 portant désignation de l'autorité chargée du contrôle financier sur les établissements publics administratifs des secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
- Vu la procédure de visa préalable d'engagement des dépenses du Cned.

DECIDE

ARTICLE 1 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature du **site de Grenoble** et en l'absence de **Monsieur Alain Retailleau**, directeur du site du Cned de Grenoble, délégation est donnée à **Madame Karine Dimier-Chambet**, chef du service scolarité et exploitation commerciale, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, **pour la période du 13 juillet 2015 au 7 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et de l'annexe 1 à la délégation de signature permanente du site, en date du **1^{er} juin 2015**. Concernant la **période du 10 août au 14 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Monsieur Damien Amilhat**, chef de service administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 2 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature du **site de Lille** et en l'absence de **Monsieur Jean-Luc Rosar**, directeur du site du Cned de Lille, délégation est donnée à **Monsieur Sylvain Le-Mero**, chef de chef de service de l'enseignement et de la production, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, **pour la période du 3 août au 21 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et de l'annexe 1 à la délégation de signature permanente du site, en date du **1^{er} juin 2015**. Concernant la **période du 24 août au 28 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Madame Muriel Dubois**, chef de service formations et services, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 3 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature du **site de Lyon** et en l'absence de **Monsieur Christian Fabre**, directeur du site du Cned de Lyon, délégation est donnée à **Madame Martine Verguet**, chef de service des formations et des services, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, **pour la période du 24 juillet 2015 au 7 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et de l'annexe 1 à la délégation de signature permanente du site, en date du **1^{er} juin 2015**. Concernant la **période du 10 août au 31 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Monsieur Antoine Hiebel**, chef de service administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 4 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature du **site de Poitiers** et en l'absence de **Madame Valérie BRARD-TRIGO**, directrice du site du Cned de Poitiers, délégation est donnée à **Monsieur Anthony Brottier**, chef du service administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned, pour la **période du 1 au 2 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et de l'annexe 1 à la délégation de signature permanente du site, en date du **1^{er} juin 2015**.

ARTICLE 5 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature du **site de Rennes** et en l'absence de **Monsieur James Tarillon**, directeur du site du Cned de Rennes, délégation est donnée à **Monsieur Philippe Gournel**, chef de service administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, pour la **période du 30 juillet 2015 au 14 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et de l'annexe 1 à la délégation de signature permanente du site, en date du **30 juin 2015**.

Concernant la **période du 17 août au 21 août 2015 inclus**, délégation temporaire de signature est donnée à **Monsieur Servan Chaillot**, chef du service scolarité et exploitation commerciale, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 6 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature du **site de Toulouse** et en l'absence de **Monsieur Jean-Christophe Abadie**, directeur par intérim du site du Cned de Toulouse, délégation est donnée à **Monsieur Julien Cazeneuve**, chef de service administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, pour la **période du 24 juillet 2015 au 31 juillet 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et de l'annexe 1 à la délégation de signature permanente du site, en date du **1^{er} juin 2015**.

Concernant la **période du 20 août au 28 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Monsieur Laurent Lépiné**, chef du service des formations et des services, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 7 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature du **site de Vanves** et en l'absence de **Monsieur Jean-Marc Chneider**, directeur du site du Cned de Vanves, délégation est donnée à **Monsieur Jérôme Irollo**, chef de service administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, pour la **période du 23 juillet 2015 au 31 juillet 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et de l'annexe 1 à la délégation de signature permanente du site, en date du **1^{er} juin 2015**.

Concernant la **période du 7 août au 14 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Madame Isabelle Delaune**, chef du service exploitation, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

Concernant la **période du 17 août au 28 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Madame Dominique Mugnier**, chef du service des formations et des services, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 8 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature de la **direction des formations et des services** du Cned et en l'absence de **Monsieur Matar Mbaye**, directeur des formations et des services du Cned, délégation est donnée à **Monsieur Frederic Artaud**, directeur de l'Unité enseignement scolaire, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, pour la **période du 20 juillet au 31 juillet 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément

mentionnés au sein de l'article 1 de la délégation de signature permanente, en date du **16 mars 2015**.

Concernant la **période du 3 août au 7 août 2015 inclus**, délégation temporaire de signature est donnée à **Madame Catherine Robin**, directrice du service audiovisuel, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

Concernant la **période du 10 août au 21 août 2015 inclus**, délégation temporaire de signature est donnée à **Monsieur Francois Velu**, Directeur de l'Unité langues et culture, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 9 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature de la **direction de l'enseignement et de la production** du Cned et en l'absence de **Monsieur Michel Sanz**, directeur de l'enseignement et de la production, délégation est donnée à **Madame Frédérique Doutressoulle**, directrice adjointe de la DEP en charge de l'enseignement, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, **pour la période du 23 juillet au 4 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 de la délégation de signature permanente, en date du **9 juillet 2015**.

Concernant la **période du 5 août au 31 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Monsieur Denis Imbault**, directeur adjoint en charge de la stratégie et du développement de la production, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 10 : En complément de la décision permanente portant délégation de signature de la **direction commerciale et marketing** du Cned et en l'absence de **Monsieur Hervé Rivalland**, directeur commercial et marketing, délégation est donnée à **Monsieur Nabil Messeguem**, directeur commercial, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, **pour la période du 3 au 7 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et à l'article 6 de la délégation de signature permanente, en date du **9 juillet 2015**.

Concernant la **période du 10 au 14 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Madame Christine Roy**, directrice des ressources humaines, l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

Concernant la **période du 24 au 28 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Monsieur David Bouin**, directeur marketing, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 11: En complément de la décision permanente portant délégation de signature de la **direction de l'innovation** du Cned et en l'absence de **Monsieur Jean Millerat**, directeur de l'innovation du Cned, délégation est donnée à Madame **Nadège Gohier**, archiviste, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, **pour la période du 27 juillet au 13 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 de la délégation de signature permanente, en date du **16 mars 2015**.

Concernant la **période du 19 août au 26 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Madame Isabelle Preud'homme**, chargée de mission, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 12 : En complément à la décision permanente portant délégation de signature du **secrétariat général** du Cned et en l'absence de **Monsieur Alain Botton**, secrétaire général du Cned, délégation est donnée à **Madame Christine Roy**, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer au nom

de la directrice générale par intérim du Cned, pour la **période du 2 août au 14 août 2015 inclus**, l'ensemble des actes expressément mentionnés au sein de l'article 1 et suivants et des annexes 1 et 2 de la délégation de signature permanente, en date du **9 juillet 2015**.

Concernant la **période du 17 août au 21 août 2015 inclus**, délégation temporaire est donnée à **Monsieur Fabrice Kwiecien**, directeur des affaires juridiques et des marchés publics, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim du Cned, l'ensemble des actes susmentionnés.

ARTICLE 13 : Les actes engageant des dépenses entrant dans le champ de cette délégation devront respecter les principes de la comptabilité publique (imputation, disponibilité des crédits) et, le cas échéant, les règles de visa préalable des dépenses par le contrôleur financier ainsi que les règles édictées par le code des marchés publics. Chaque acte donnera lieu, dès l'émission, à l'enregistrement dans la comptabilité des dépenses engagées ouvertes dans l'établissement.

ARTICLE 14 : La présente délégation prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera publiée sur le site intranet du Cned.

ARTICLE 15 : La présente décision sera notifiée au secrétaire général, aux directeurs de site, aux directeurs métiers, à l'agent comptable ainsi qu'à chaque agent à qui la présente accorde délégation de signature.

Fait à Chasseneuil Futuroscope, le **10 juillet 2015**

Beatrice BOURY

Directrice générale par intérim du Cned

